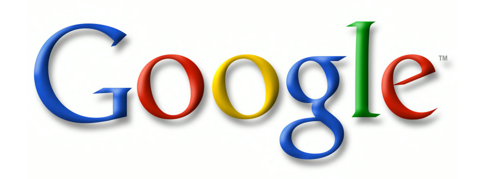


G.·. O.·. F.·.

FÊTE MAÇONNIQUE

Du 7 Décembre 1862 (E. V.)

ANNIVERSAIRE SÉCULAIRE

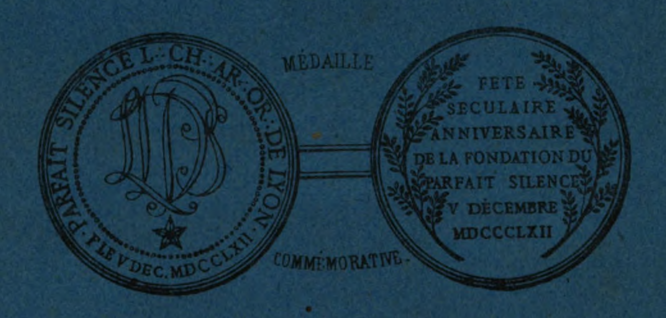
DE LA FONDATION

DU PARFAIT-SILENCE

CÉLÉBRÉE

AU TEMPLE MAÇ.·. DE L'O.·. DE LYON

Rue Sainte-Elisabeth.

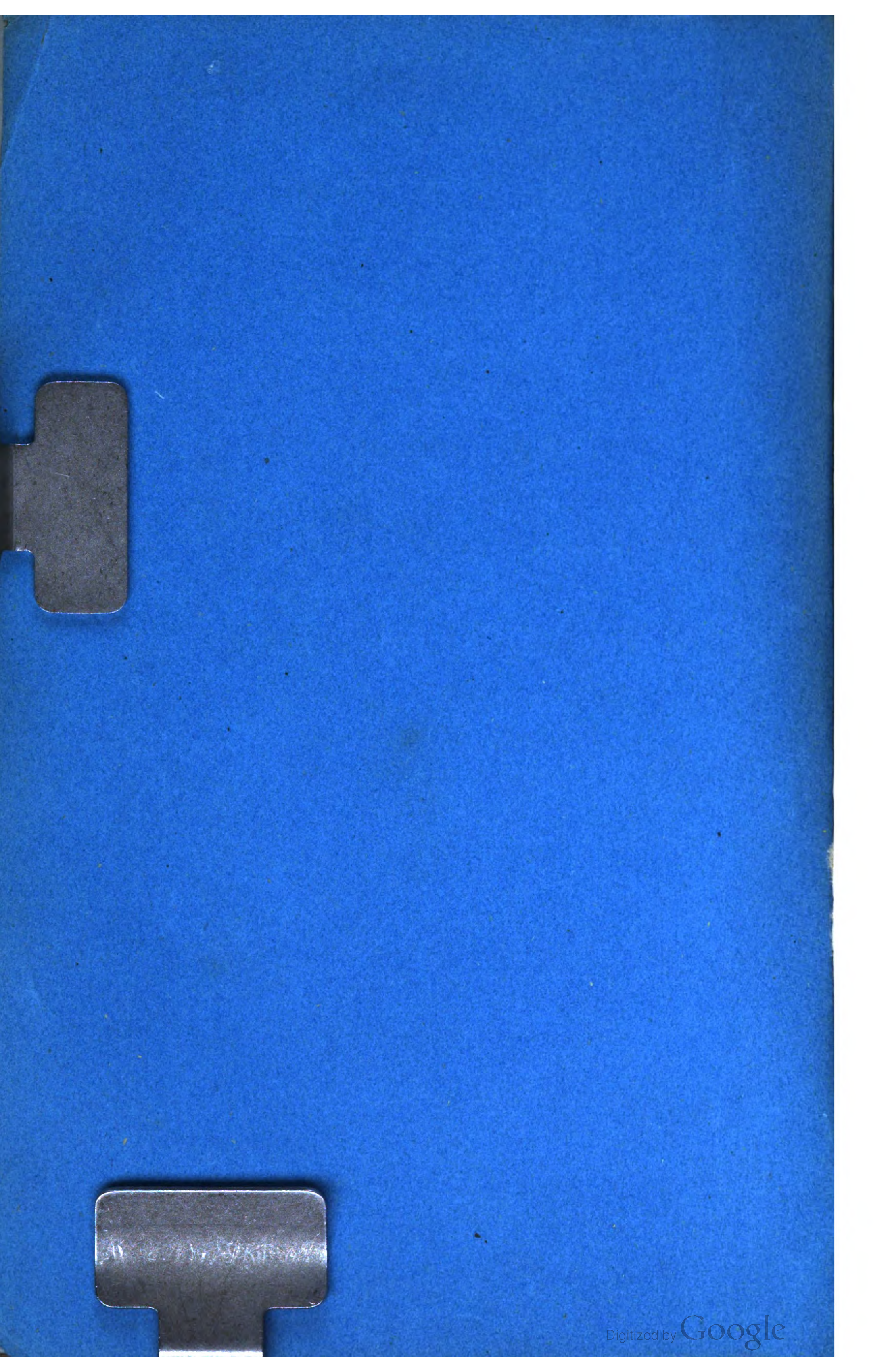


LYON.

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DE J. NIGON,

Rue Poulaillerie, 2.

1863.





FÊTE MAÇONNIQUE

Du 7 Décembre 1862 (E. V.)

ANNIVERSAIRE SÉCULAIRE

DE LA FONDATION

DU PARFAIT-SILENCE

CÉLEBRÉE

AU TEMPRE MAÇ.·. DE L'O.·. DE LYON

Rue Sainte-Elisabeth.

PARFAIT-SILENCE

R.·. L.·. CHAP.·. ET ARÉOP.·.

CONSTITUÉE A L'O.·. DE LYON PAR LA GRANDE LOGE DE FRANCE

Le 5 Décembre 1762 (E. . V. .).

FÊTE MAÇONNIQUE

Du 7 Décembre 1862 (E. V.)

ANNIVERSAIRE SÉCULAIRE

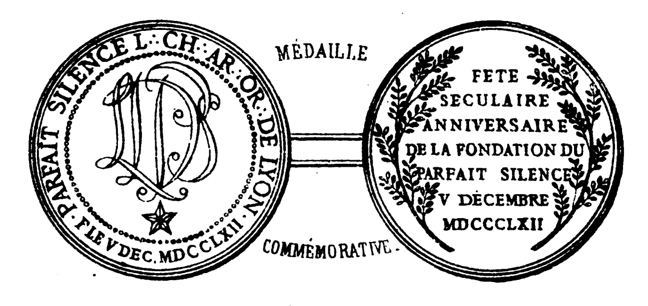
DE LA FONDATION

DU PARFAIT-SILENCE

CÉLÉBRÉE

AU TEMPLE MAÇ.·. DE L'O.·. DE LYON

Rue Sainte-Elisabeth.



LYON.

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DE J. NIGON,

Rue Poulaillerie, 2.

1863.

PARFAIT-SILENCE

R.·. L.·. Chap.·. et Aréop.·.

CONSTITUÉE A L'O.·. DE LYON PAR LA GRANDE LOGE DE FRANCE

Le 5 Décembre 1762 (E. . V. .).

FÊTE MAÇONNIQUE

Du 7 Décembre 1862 (E. V.)

ANNIVERSAIRE SÉCULAIRE

DE LA FONDATION

DU PARFAIT-SILENCE

CÉLÉBRÉE

AU TEMPLE MAÇ.·. DE L'O.·. DE LYON

Rue Sainte-Elisabeth.



Etaient invités à cette solennité :

Le Grand Orient de France,

Les At.·. R.·. de l'O.·. de Lyon, dans la personne de leurs Présidents,

Les RR.·. LL.·. de la Correspondance,

Trente-trois Doyens de la Maç.·. lyonnaise,

Et enfin tous les Mac.·. R.·. de l'O.·. et de la Correspondance.

Le Tr.·. ill.·. Grand Maître de l'Ordre, empêché par l'éloignement et la saison de nous honorer de sa pré-

sence, avait délégué au F.·. LE ROYER, V.·. de la Loge, la direction de la Fête, à charge d'en envoyer le compte-rendu au G.·. O.·. de France.

Le F.·. Le Royer, présidant les Trav.·., avait prié le F.·. FUZIER, 33e, de l'Asile du Sage, de vouloir bien représenter le G.·. O.·. de France à cette Cérémonie.

Midi plein.

Le Vén.·. F.·. Le Royer dirigeant les Trav.·.

1er Surv.·., le F.·. H. Bugey. 2me Surv.·., le F.·. Rostaing.

Orat.·., le F.·. Ducarre. Secrét.·., le F.·. Montanet.

Ordonnateurs de la Fête : les FF.·. Bigot, Cheysson, Lapeyre.

Commissaires : les FF.·. Buffard, Macé, Mons, Argoud, Chastel, Delon, Gauthier, L'Huizier, Luquiens, Manin, Panisset, Pointe, Piccolet, Rossigneux, Verguin.

Grand Expert, le F.·. Gonnet.

Experts : les FF.·. Girard et Gros.

Préparateurs : les FF.·. Betzler et Bouvier.

Couvreur : le F.·. Monnier.

Organiste : le F.·. Perraud.

A l'O.·. et sur les Col.·. se pressent plus de trois cents FF.·. décorés de la médaille commémorative représentant le bijou primitif de la Loge, frappée en aluminium par le F.·. Panisset, du Parfait-Silence.

Les Trav.·. sont ouverts ; le Vén.·. ordonne l'appel nominal.

Sont appelés par l'un des secrétaires.

Le fondateur de la L.·.et les Ven.·. ses successeurs.

1762 à 1770	le F.·.	Lenoir.
1771 à 1775	—	Borde.
1776 à 1778	—	Faucheux.
1779 à 1781	F.·. abbé	Rand.
1782 à 1783	le F.·.	Faucheux.
1784 à 1786	—	Carret.
1787 à 1788	—	Bauquis.
1789 à 1792	—	Gagnieur.
1803 à 1805	—	Blanc.
1806	—	Maillot.
1807	—	Barret.
1808 à 1814	—	Blanc.
1818 à 1819	—	Barret.
1820 à 1821	—	Maillot.
1822 à 1824	—	Deperet-Muret.
1825	—	Bourgeois.
1826	—	Tainturier.
1827	—	Dulac.
1828	—	Guilloud.
1829 à 1831	—	Maisonnette.
1832	—	Guilloud.
1833 à 1835	—	Arquillière.
1836	—	Piquet.
1837 à 1840	—	Finielz.

Premier T.·. S.·. du Souv.·. Chap.·. 1806 : le F.·. Barret.

Premier Gr.·.-M.·. du Conseil Ph.·. 1830 : le général Lafayette.

Personne ne répondant au nom de ces FF.·. morts depuis longtemps, le Vén.·. fait porter en leur honneur et à leur mémoire une triple Bat.·. de deuil, exécuté avec grand reccueillement.

L'appel continue :

1841	Vén.·. le F.·. Pailleron,	présent.
1842 à 1844	le F.·. Bacot,	présent.
1845	le F.·. Chevassus	absent de Lyon.
1846	le F.·. César Bertholon,	absent de Lyon.
1847	le F.·. Henri Vivier,	empêché par la maladie.
1852 à 1853	le F.·. Lablatinière,	présent.
1854	le F.·. Besson.	présent.
1855 à 1859	le F.·. Ch. Suc,	présent.

Répondent ensuite à l'appel :

La R.·. L.·. l'Asile-du-Sage, O.·. de Lyon, officiellement réprésentée par le F.·. Quillon et une Commission de cinq membres ;

La R.·. L.·. la Candeur, O.·. de Lyon, représentée par le F.·. Martin et une Commission de cinq membres ;

La R.·. L.·. Union des deux Cantons O.·. de Romans, représentée par les FF.·. Darnaud, Champion, Gailly ;

La R.·. L.·. les Elus, O.·. de Saint-Etienne, réprésentée par les FF.·. Jullien, Buffe, Frenet;

La R.·. L.·. l'Industrie, O.·. de Saint-Etienne, représentée par les FF.·. Pichot-Duclos, Bruyère, Blanc ;

La R.·. L.·. Parfaite-Egalité, O.·. de Tournon, représentée par les FF.·. Baroche, Pérache, Becker;

La R.·. L.·. Humanité de la Drôme, O.·. de Valence, représentée par les FF.·. Pitrat, Ferlin, Lami;

La R.·. L.·. la Concorde, O.·. de Vienne, représentée par les FF.·. Gandalbert, Remond, Capdeville ;

La R.·. L.·. la Persévérance, O.·. de Vienne, représentée par les FF.·. Mailler, Mollard, Finand.

Doyens de la Maç.·. lyonnaise invités :

Aubry,	Parf.·. Silence.
Bajollet,	Chev.·. du Temple.
Barrier,	Enf.·. d'Hiram.
Bertrand (1807 *)	Etoile-Polaire.
Bouvier (1814 *)	Parf.·. Silence.
Cabias,	Parf.·. Silence.
Charrel,	T.·. S.·. Chap.·. Simplicité Constance.
Combe,	Equerre-et-Comp.·.
Krammer,	Parf.·. Silence.
Nesme,	Union-Confiance.
Nigon,	T.·. S.·, Chap.·. Sincère-Amitié.
Passaut (P),	Union-Confiance.
Pelletier (J-B),	Parf.·. Silence.
Renoir (L.)	Union-Confiance.
Richard.	Parf.·. Silence.
Rivoire,	Parf.·. Silence.
Rollin,	Parf.·. Silence.
Rousset (1810),	Parf.·. Silence.

(*) Date de l'initiation.

Coumer,	Bienf.·. Amitié.	Trouillet,	Conseil Phi.·. Parfait-Silence.
Edant,	Sincère-Amitié.	Vachez (C),	Equerre-et-Compas.
Farnier,	Enf.·. d'Hiram.	Voron,	Candeur.
Gaillard,	Parf.·. Silence.	Zeiger,	Parf.·. Silence.
Gauthier,	Etoile-Polaire.		

Les FF.·. dont les noms précèdent sont à l'O.·. :

Sur les Col.·. sont placées les députations officielles des Loges, les nombreux visiteurs des LL.·. Asile du Sage, Chev.·. du Temple, Simplicité-Constance, Sincère-Amitié, Bienfaisance-Amitié (O.·. de Lyon); les FF.·. visiteurs des LL.·. représentées de la Correspondance; des FF.·. de Paris, Marseille, Besançon, etc., et enfin les Maç.·. du Parfait-Silence.

Le Vén.·. remercie les LL.·. et les Visiteurs de leur aide et concours. Sur son invitation, le Parfait-Silence salue leur présence d'une triple et chal.·. batterie.

On annonce une dépêche du Grand-Orient de France. Les FF.·. experts, M.·. des cérém.·. et Commissaires reçoivent, avec les sept ét.·. symb.·., le Représentant du Pouvoir Mac.·., qui s'avance sous une voûte d'acier, précédé de la dépêche du G.·. M.·. et du titre constitutif de la Loge le Parfait-Silence.

Il est reçu sur les marches de l'O.·. par le Vén.·., qui lui cède le fauteuil et le maillet.

Le T.·. C.·. F.·. Fuzier, 33e, prend la parole; il remercie le Parfait-Silence de l'honneur qu'il doit à son grade de 33e, hommage et récompense obtenus pour lui par ses FF.·. de l'Asile du Sage.

Il est heureux de s'associer à une Fête qui réunit les

Maçons de toutes les époques, qui glorifie les travaux du passé, affirme ceux du présent, prépare ceux de l'avenir. Ainsi se noue, en Mac.·., la chaîne des temps; ainsi se trouve assuré l'enseignement de nos doctrines civilisatrices qui ont pour but le développement pacifique de l'humanité. « Travaillons, FF.·., à la réalisation de notre programme d'unité; c'est celui de l'avenir. En le pratiquant, nos pères ont constitué la nation française; en suivant leur exemple, nous constituerons, sinon un peuple, au moins une association libre, forte et vraiment maç.·. » Le F.·. Fuzier continue et adresse aux membres du Parfait-Silence des félicitations trop louangeuses pour trouver place ici; il termine en disant que la voûte de ce temple abrite, dans cette imposante réunion, autant d'amis qu'il y a de FF.·. dans l'enceinte.

Il les invite tous à se joindre à lui pour confirmer ses paroles à la manière des Maç.·.

Une batt.·. gén.·., commandée par le F.·. Fuzier, termine cette allocution. Le maillet est rendu au Vén.·. F.·. Le Royer, qui remercie et fait placer le F.·. Fuzier à sa droite.

Le V.·. annonce qu'un des doyens du Parfait-Silence, le T.·. C.·. F.·. Henri Vivier, Grand-Maître d'honneur du Conseil Phil.·., malade et privé de prendre part à la Fête de ce jour, s'en excuse par la pl.·. suivante :

« T.·. C.·. F.·., vous connaissez mon attachement pour le Parfait-
» Silence. Aujourd'hui que ce R.·. At.·. affirme son existence sécu-
» laire, j'éprouve une vive douleur de ce que mes forces trahissant
» ma volonté, ne me permettent pas d'aller au Temple me réjouir
» avec vous de sa fondation. Si je ne puis assister à cette solennité,
» j'en suis les trav.·. et d'esprit et de cœur; je forme des vœux

» pour qu'en ce siècle qui commence, la mission moralisatrice du » Parfait-Silence soit couronnée d'un plein succès. Si j'ai pu me » rendre utile dans nos trav.·., j'en suis grandement récompensé » par l'honneur de figurer dans l'honorable phalange de Vén.·. » dont vous rappelez aujourd'hui le souvenir et par la sympathie » frat.·. que vous m'avez témoignée.

» Non, FF.·., je n'ai pas autant mérité. Les principes de la Franc-» Maçonnerie sont si clairs et si beaux, que je m'y suis naturelle-» ment dévoué. Vénérable, j'ai simplement suivi la route si bien » tracée par mes devanciers; Grand-Maître du Cons.·. Phil.·., dont » la devise est *Fais ce que dois, advienne que pourra*, — j'ai dû me » faire l'apôtre de l'unité et en poursuivre la réalisation, non par » ce sentiment d'orgueil qui nous porte à être *primus inter omnes*, » mais parce que, sans unité, toute action est impuissante et que » l'expérience démontre, hélas ! avec trop d'évidence, que sans unité » la Maç.·. n'est qu'une triste inconséquence, vraie chimère d'un » rêve d'honnête homme.

» La Maç.·. faisant à tous ses adeptes une obligation de dévoue-» ment et d'abnégation, j'ai voulu l'unité pour créer la hiérarchie » du devoir par l'union des hommes de bonne volonté qui veulent » pratiquer la maç.·. selon l'esprit, qui veulent qu'elle soit, ce qu'elle » doit être, une association vraie, forte et puissante dans son action » moralisante et dans son organisation matérielle, et non un com-» posé de coteries sans cohésion se disputant sottement les unes et » les autres.

» Tel a été le mobile de mes actes! Me serais-je trompé ? Et à » vous, T.·. C.·. FF.·., qui m'avez suivi dans cette pensée de » réforme, doit-on appliquer la sentence biblique : *Ils ont travaillé* » *en vain, eux qui l'ont édifiée ?* Je ne saurais le croire ; profondé-» ment convaincu, j'ai foi dans l'avenir ; j'espère que le G.·. A.·. » de l'Un.·., exauçant mes vœux, dira cette parole divine *Post tene-* » *bras, lux*, et la lumière sera, et, avant de couvrir le temple de la » vie, j'aurai le bonheur de voir les Maç.·. de cet O.·. se donner le » baiser de paix en formant la chaîne d'union, et la Maç.·. rendue à » ses principes d'unité, de vérité et de fraternité.

» Que le mot d'ordre de ce jour soit donc *Confiance et Persévé-* » *rance.*

» Que le G.·. A.·. de l'U.·. nous soit en aide. »

HENRI VIVIER,

G.·. M.·. d'hon.·. du Cons.·. Phil.·. ancien Vén.·. du Parfait-Silence.

L'Assemblée accueille et salue d'une vive bat.·. l'expression des sentiments maç.·. de ce respecté doyen et dévoué F.·..

Le F.·. Orat.·. a la parole pour la lecture du Titre Constitutif du PARFAIT-SILENCE.

A La Gloire du Grand Architecte de l'Univers,

Et sous le bon plaisir de Son Altesse Sérénissime, Monseigneur le Comte de Clermont, prince du sang, très illustre et très respectable Grand-Maître de toutes les LL.·. R.·. de France;

A tous ceux qui les présentes verront, SALUT. Savoir faisons que, ce jourd'hui, cinq décembre mil sept cent soixante deux, *vüe la requeste présentée à l'Assemblée générale des Maîtres des Loges réguliéres de l'Orient de Paris composant la Grande Loge de France, le sept novembre dernier, par les Vénérables Frères Villemsens et Piolet, faisant corps d'icelle. Tendante la dite requeste à ce qu'il plaise à la dite Assemblée accorder ses suffrages pour la Constitution et Installation d'une nouvelle Loge, pour et dans la ville de* Lyon *être établie à* perpétuité *sous Le titre et nom du* Parfait-Silence. *Laquelle sera tenue et gouvernée par le cher Frère* Lenoir, *et, dans le cas où le susdit frère Lenoir se retirerait, sera la dite Loge de même régie et gouvernée par le cher Frère* Borde, *sans être tenu, ledit frère Borde, de prendre d'autres lettres que la présente, de Notre grande Loge, sauf à lui seulement de délivrer au frère Lenoir copie collationnée de la susdite présente. Laquelle, après avoir été signée du frère* Borde, *Surveillants et Officiers de ladite Loge, sera renvoyée à notre Grande Loge pour y être dûment scellée et paraphée par Icelle; le tout pour obvier à toutes contestations qui pouraient se mouvoir à l'avenir. Ladite Assemblée, faisant droit à la susdite requeste, a délibéré qu'il serait délivré les présentes au susdit frère* Lenoir, *pour et par lui être remises au F.·.* Borde *pour lui servir de titre. Disons que*

le frère Borde *sera tenu de donner au frère* Lenoir *copie collationnée des présentes dûment signées de lui, les Surveillants et Officiers de ladite Loge, et qu'icelle copie sera envoyée à notre Grande Loge pour être par icelle scellée et paraphée; le tout pour servir de titre au susdit frère* Lenoir. *A ces causes et autres, Nous, Président, Surveillants, Officiers et Maîtres de la Grande Loge de l'Orient de Paris, dite de France, sous-signés, nous sommes transportés en la Loge de St-Jean, où étant, nous avons par ces présentes constitué et installé, constituons et installons pour Maîtres de ladite Loge le frère* Lenoir; *constituons et installons de plus le F.·.* Borde *pour et par déférence à lui faite par le frère* Lenoir, *régir et gouverner la susdite Loge, et avons aussy nommé et nommons pour premier Surveillant le frère* Ravina, *et pour second le frère* Duchesne; *enjoignant expressément aux susdits Maîtres Surveillants, Officiers et membres de la susdite Loge de se conformer à tout ce qui leur sera prescrit par notre Grande Loge de France; garder, observer, faire garder et observer très exactement la décence, la concorde et l'union qui doivent régner dans l'Art Royal de la Franche-Maçonnerie, conformément à notre zèle. Si, mandons, prions et enjoignons à tous Maîtres de Loges régulières, et autres Maçons, tant dans la ville de Lyon qu'à tous les autres répandus sur la surface de la terre, de reconnaître à l'avenir les chers frères* Lenoir *et* Borde, *tous les deux, pour Maîtres de Loge régulière, et leur Loge comme émanée de la Grande Loge de l'Orient de Paris, dite de France, et en faisant corps. En foi de quoi nous avons délivré ces présentes pour servir et valoir de titre aux susdits* Lenoir *et* Borde, *seulement, et non à tous autres.*

Donné en notre Loge de Saint-Jean de l'Orient de Paris, l'an de la grande lumière cinq mil sept cent soixante-deux, le cinquième du dixième mois, jour et an que dessus, et avons signé et fait apposer le sceau mystérieux de notre Grande Loge par le Secrétaire d'icelle, Marquis Bricqueville I.·. G.·.

Bacquet, Pt. de la Loge des Maîtres ; Duret, P.·. G.·. S.·. des Maîtres, Or.·. de Paris ; Edin, Trésorier de la Loge des M.·. et M.·. de la L.·. Ste-Geneviève ; Lescombats, Guainaud, Exp.·. ; Pradier, M.·. de la L.·. des Satisfaits ; Magnin, Guillet, Martin, M.·. de la L.·. St-Frédéric ; Peny, ancien Président de la Grande Loge de l'O.·. de Paris ; Guillot, Maître de la Loge St.-François ; Couteux, M.·. de la Loge St.-Jean-Baptiste ; Gillet, Nicot Du Breil, Damay, Daru, Maître de la Loge de la Paix ; Leruy, Moët, Maître de la Loge du Secret ; Maurin, Maître de la Loge St-Charles ; Clément M.·. de la Loge des Bonnes-Mœurs ; Villemsens, Maître de la Loge St-Antoine ; Piollet, Maître de la Loge la Trinité.

Vue et examinée, trouvée bonne et conforme : Leveillé, 2me Surv.·. de la Loge des Maîtres, et Maître de la Loge Ste-Magdeleine.

Scellée et timbrée par nous Garde des Sceaux et Archives de la Grande Loge, pour ratification, ce 4 juin 1763 : Brest de la Chaussée.

Vue examinée trouvée bonne et conforme à nos Règlements par nous Secrétaire Général de la Grande Loge : Perroud.

Après lecture, et sur la demande du F.·. Orat.·., le Vén.·. proclame à l'O.·., et fait répéter sur les Col.·. par les FF.·. Surv.·., que l'an de la V.·. L.·. 5762, et le 5me jour du 10me mois (5 décembre 1762, E.·. V.·.), a été fondée et constituée à perpétuité à l'O.·. de Lyon, par la GRANDE LOGE DE FRANCE, la Loge Saint-Jean, sous le titre distinctif et vocable : LE PARFAIT-SILENCE.

L'Ordre du jour appelle l'affiliation honoraire des FF.·. Chavassieux, Chevrot, Finand, Forge, Mailler et Mollard, de la R.·. L.·. La Persévérance, O.·. de Vienne, membres du Souv.·. Chap.·. Le Parfait-Silence.

Ces FF.·., conduits à l'O.·. par les FF.·. Maîtres des cérémonies, reçoivent du Vén.·. l'accolade et la décoration du PARFAIT-SILENCE. Ils sont proclamés et reconnus membres aff.·. hon.·. de la Loge.

Le F.·. Lablatinière, ancien Vén.·. du Parfait-Silence a la parole :

Mes FF.·.

» La fête qui réunit dans ce Temple, autour des en-
» fants du PARFAIT-SILENCE, un si grand nombre de FF.·.
» de la Maç.·. Lyonnaise et de la Correspondance,
» a quelque chose de trop exceptionnel et majestueux
» à la fois, pour qu'elle ne marque pas dans les fastes
» de notre Institution. C'est avec un grand et légitime
» orgueil que notre Atelier vient célébrer aujourd'hui
» le 100me anniversaire de sa naissance, et affirmer
» par une solennelle cérémonie la vérité et le triomphe
» des principes à l'aide desquels il a pu traverser les
» crises les plus difficiles pour continuer, dans les limi-
» tes de sa sphère et de ses moyens d'action, la grande
» et sublime mission que lui avaient dévolue ses fonda-
» teurs. Pour nous, l'épreuve du temps a prononcé.
» Nous existons..... Donc, nous sommes utiles; donc,
» nous servons à quelque chose. Nous existons, malgré
» les injustes soupçons, malgré les persécutions plus
» ou moins ouvertes, malgré la jalousie, malgré la
« calomnie, malgré les passions mauvaises dont la
» Maç.·. s'est toujours proclamée l'adversaire ardente et
» inflexible. Telle est la consolante conclusion qu'il
» nous est permis de tirer de notre durée même; tel
» est le sentiment qui donne à cette réunion de famille
» l'air de satisfaction intime qui doit la caractériser.

« Toutefois nous bornerons-nous à des félicitations » stériles, à de pompeuses glorifications en l'honneur » de ceux qui nous ont précédés ? Est-ce suffisamment » les honorer que de citer avec éloge les trav.·. qu'ils » ont entrepris pour atteindre notre noble but, c'est-à- » dire le bonheur de l'homme aussi parfait qu'il puisse » exister ici-bas ? Poser la question c'est la résoudre ! » Les solennités comme celles d'aujourd'hui doivent » porter avec elles leurs enseignements. Par l'examen » sérieux et réfléchi de ce qu'on a fait hier, nous devons » chercher une leçon et un encouragement pour ce qui » nous reste à faire demain.

» Il y a un siècle, à l'heure où je parle, qu'un petit » nombre d'hommes généreux, hardis, imbus de la » vraie doctrine et fermement dévoués à sa propagation, » se réunirent et créèrent cet Atelier voué aux principes » immortels inscrits sur la bannière d'Hiram. Ces prin- » cipes se résument en trois mots : *Liberté*, *Fraternité*, » *Progrès*.

» L'étude consciencieuse et approfondie, l'intelli- » gence parfaite et raisonnée de ces trois mots et de » leur sens, voilà tout l'esprit Maç.·. ! Grâce à la vive » lumière que projette sur les temps, les choses et les » hommes, la méditation de ces maximes, l'esprit » maç.·. fait sortir de la poussière les générations écou- » lées; il repeuple les solitudes de l'histoire et découvre » la vérité cachée sous les décombres.

» Perpétuant dans le monde profane le mouvement » philosophique, il enseigne la considération pour la » pauvreté malheureuse; le respect pour la richesse, » fruit du travail et de l'épargne; la soumission sans

» flatterie toujours, mais aussi sans faiblesse, pour les » puissances légitimes; il répète que la violence mène » à l'anarchie, et l'anarchie au despotisme; il demande la » réforme, mais en commençant par celle des hommes; il » résout le problème le plus difficile à résoudre : celui de » la liberté alliée à l'ordre et au respect de la loi; il sert » de ralliement à tous les esprits indépendants et géné- » reux; il prêche l'alliance des peuples unis par les » mêmes sentiments d'humanité et de justice, par le » même amour de la véritable liberté et de la vraie » gloire contre les anarchistes de tous les temps; il fait » la guerre aux idoles, à l'ambition, à la cupidité, à la » fourberie, à l'indifférence, à l'égoïsme; il dit que » toute neutralité entre le bien et le mal, entre la vérité » et le mensonge, est un crime; que le mensonge est » le poison des hommes; que c'est une faute de les » laisser s'en abreuver, et qu'il est du devoir de tout » esprit éclairé de leur montrer la justice et la vérité » que les sophistes défigurent.

» Passant ensuite du domaine de la théorie à celui de » l'action : Ici, l'esprit maç.·. fonde la société élémen- » taire pour l'instruction gratuite des classes nécessi- » teuses, facilitant à tous les moyens de s'éclairer, en- » courageant par des dons et des récompenses la propa- » gation des premiers éléments de la science, stimulant » par une généreuse émulation la divulgation des vérités » qu'elle enseigne. Là, nous le voyons inaugurer la » Société du Patronage pour les enfants pauvres, créa- » tion qui a eu la bonne fortune d'être reconnue et dé- » clarée d'utilité publique. Ailleurs, c'est encore par » l'initiative de l'esprit maç.·. que nous voyons se con-

» stituer et s'organiser les premières Associations de
» secours mutuels qui, depuis, ont pris une extension
» rapide et officielle.

» Voilà, mes FF.·., les heureux résultats de l'esprit
» maç.·. ! Tant qu'il vivra parmi nous, soyez sans
» crainte; laissez, laissez passer les orages et les tour-
» mentes; les eaux ont beau couvrir la terre, s'élever
» jusqu'au sommet des plus hautes montagnes, entraî-
» ner dans leurs vagues bondissantes les peuples et
» leurs gouvernements, la vérité est immuable; elle
» est une, elle est éternelle; le triomphe du torrent
» est bientôt passé, et le soleil de Dieu fait sortir un
» nouveau monde du déluge.

» Comme nos anciens, mes FF.·., sachons garder
» l'esprit maç.·.

« C'est là notre salut; c'est là notre vie !

Des applaudissements spontanés accueillent ces paroles et remercient leur auteur.

Le Vén.·. appelle ensuite le F.·. Orat.·. à faire l'historique du PARFAIT-SILENCE. Il s'exprime en ces termes :

FRÈRES !

Il y a cent ans, des Maçons ont inscrit sur leur bannière le vocable du PARFAIT SILENCE; et cette bannière restée debout abrite encore aujourd'hui nos travaux.

La Maç.·. vit de traditions et cherche dans le passé l'enseignement de l'avenir; voilà pourquoi les Fils du PARFAIT-SILENCE viennent, entre le siècle qui finit et le siècle qui commence, demander à l'histoire de leurs Pères la raison d'être qu'affirme une aussi longue exis-

tence : 1762 !!! .... 1862 !!! .... De grands, de terribles événements se pressent entre ces deux dates. Les hommes et les choses en ont gardé la rude empreinte.

Si étroit et modeste que soit le sentier maç.·., il n'a pas toujours été possible d'éviter le choc des événements; heurtée par eux, la Maç.·. ébranlée, froissée, meurtrie, a eu besoin, pour résister, du dévouement et de la foi maç.·. de ses enfants.

L'histoire maç.·. du siècle qui finit est donc un peu l'histoire de ce temps-là, terrain brûlant, bouleversé par les luttes politiques ou religieuses ; histoire impossible à faire en loge si la sagesse de nos Pères n'y avait pourvu.

La loi maç.·. dit :

« La Franc-Maçonnerie ne s'occupe ni des diverses
« Religions répandues dans le monde, ni des constitu-
« tions des Etats. Dans la sphère élevée où elle se place,
« elle respecte la foi religieuse et les sympathies poli-
« tiques de chacun de ses membres. Aussi, dans ses
« réunions, toute discussion à ce sujet est-elle formel-
« lement interdite. »

Fidèles observateurs de cette loi qui a garanti notre Ordre de bien des dangers, nous pouvons, protégés par elle, chercher dans l'histoire les actes maç.·. de nos Pères, et demander compte aux événements de la part bonne ou mauvaise faite par eux à la Maçonnerie.

En 1762, l'idée philosophique du 18me siècle était formulée ; l'Encyclopédie, monument de savoir et d'audace, était publiée ; l'heure était venue pour la Maç.·. de vulgariser ses doctrines et d'en préparer l'avènement dans le droit moderne.

Lyon avait eu des Loges au 16me siècle, mais si bien emportées par les guerres de religion qu'on en trouve à peine trace dans les chroniques.

C'est donc de la Maç.·. reconstituée en France en 1725, que nous relevons.

Le Vénérable était Maître à vie de sa Loge. Les Constitutions étaient sa propriété particulière. Les Maîtres des Loges d'un Orient formaient une Loge provinciale, avec pouvoirs disciplinaires; celle de l'Orient de Paris s'appelait la Grande Loge de France. Sous le patronage d'un Grand-Maître, elle délivrait les Constitutions.

Le Titre Constitutif du PARFAIT-SILENCE, délivré au F.·. Lenoir, avec obligation à lui imposée de respecter les prescriptions de la Grande Loge de France, « de » garder et faire observer la décence, la concorde et l'u- » nion qui doivent régner dans l'Art Royal de la Franc- » Maçonnerie, » est un véritable privilége nominatif, proche parent des priviléges de jurandes, et qui ne pouvait durer.

Dès 1766, la Loge réclame le droit d'élire son V.·.

Portée à la Grande Loge provinciale, cette question est tranchée au profit des titulaires nominatifs, et l'agitation dure jusqu'en 1775.

A cette époque, le F.·. Lenoir, fondateur du Parfait-Silence, maçon dévoué, que, pendant vingt ans, nous retrouvons officier dignitaire au service de la Loge, fait abandon spontané de ses droits et priviléges. Pour la première fois un Vénérable est élu : ce fut le F.·. Faucheux, imprimeur, quai Saint-Antoine.

La Grande Loge de France, modifiée à son tour,

devenait Grand-Orient de France, visait, le 12 février 1781, la Constitution du Parfait-Silence, en acceptait le dépôt et accordait à la Loge l'investiture collective.

La demande, adressée au Grand-Orient en 1780, est signée Rand, Vén.·.; Villard, Surv.·.; Naudeau, Secr.·., Lenoir, Garde des Sceaux (fondateur de la Loge).

Le tableau de cette année porte, Vén.·. le F.·. abbé Rand, prêtre, demeurant à la Manécanterie, place Saint-Jean (bâtiment de la cathédrale)..... En 1780, un prêtre régulier pouvait être Vén.·. d'une Loge maç.·. !.. Ce fait, qui affirme si haut l'esprit de tolérance d'une autre époque, nous a surpris et paraîtra plus extraordinaire encore, quand nous verrons plus tard la Maçonnerie anathématisée et mise au ban......

Mais en quels termes un Vénérable, aujourd'hui impossible, devait-il s'exprimer en Loge ?... Le discours prononcé par le F.·. abbé Rand à la fête d'installation de 1781, a été retrouvé aux archives et va vous l'apprendre. Ce document, qui sera publié, ne peut trouver en entier, place dans ce résumé; nous citons des fragments.

Après avoir flétri l'isolement, l'égoïsme, l'amour de soi, il dit que : « La société est une loi supérieure de » l'humanité; en société, l'instinct de l'homme de na- » ture devient raison; la sensibilité physique, sens » moral.

» De la Raison naquit le Génie, le sens moral enfanta » l'Humanité. Dans les sociétés profanes, la crainte de » ses semblables n'est souvent que la crainte du sage; » chez les maçons, cette crainte ne peut être qu'une » erreur de l'esprit. »

Et faisant allusion, sans le nommer, à la misanthropie

du célèbre philosophe de Genève : « Plaignons le sage
» qui, ne pouvant trouver dans les sociétés corrompues
» la satisfaction de la raison et du sens moral, se plai-
» gnit envers la société d'en avoir développé le germe
» précieux ; il crut connaître les hommes lorsqu'il ne
» connut pas les maçons. Son erreur fut donc l'effet de
» son manque d'expérience à cet égard plutôt que celui
» de sa raison, et son cœur, qui fut celui d'un vrai ma-
» çon, ne fut malheureux que parce que n'en ayant
» pas le titre, il ne put vivre dans la société de ceux pour
» qui il était né. »

Mais arrêtons là nos citations. Trouve-t-on, de nos jours, beaucoup de Vénérables qui apprécient la Maçonnerie à ce degré et en fassent l'éloge en pareils termes ?

Des trav.·. rég.·. et suivis, de nombreuses affiliations marquent cette période. En 1777, La Loge reçoit en visiteur l'Empereur d'Allemagne, Joseph II, qui voyageait sous le nom de Comte de Falckeinsteim ; en 1784, le Parfait-Silence, fidèle à l'obédience du Grand-Orient de France, refuse de prendre part aux trav.·. de la Maç.·. Egyptienne inaugurée à Lyon. Les procès-verbaux mentionnent cette décision motivée (1).

Les événements avaient marché :

---

(1) On lit dans l'Histoire de Lyon, par J.-B. Montfalcon, vol. 2, fol. 827, « Joseph Balsamo, plus connu sous le nom de Cagliostro,
» vint à Lyon en 1781, il revint en 1784, et éblouit les Loges
» Maçonniques ainsi qu'une partie de la population par ses jon-
» gleries et ses prétendus secrets. On lui fit une réception bril-
» lante et on lui offrit de riches présents, reconnu Grand-Maître de
» Maçonnerie Egyptienne, il trônait en cette qualité dans un
» Temple qui avait été construit à droite de la grande allée des
» Brotteaux....... »

La révolution, depuis longtemps faite dans les esprits, était formulée en 1789 par l'Assemblée Nationale, dans le sein de laquelle la Maç.·. comptait un grand nombre de ses fils.

La doctrine des maçons, devenue la loi des modernes, devait plus tard s'appeler les principes de 1789.

Un instant, la Maç.·. put dire *exegi monumentum*, et croire qu'elle allait se reposer.

Mais, presque toujours, le progrès s'achète chèrement. Souvent la sagesse humaine fait défaut aux heures difficiles ; les intérêts, les passions la dominent, et la lutte commence.

Celle-là fut terrible !

Des résistances insensées provoquèrent des aspirations excessives.

La statue de la liberté fut voilée, et la Maç.·., œuvre de paix et de fraternité, n'eut plus de place dans le milieu ensanglanté d'où devaient, cependant, sortir l'émancipation et la liberté.

L'idée Maç.·. n'était pas morte.

L'étranger vint se mêler à nos luttes; le pays fut menacé, envahi.

Le 11 juillet 1792, la patrie était déclarée en danger. Française avant tout, la Maç.·. organisait les volontaires dont quatorze armées ont couvert les frontières et sauvé la nationalité.

L'Orient de Lyon avait grandement souffert. La révolution, la guerre civile, le siége et ses suites avaient tellement dispersé les Mac.·., qu'en 1803 seulement, les membres du Parfait-Silence ont pu reprendre leurs travaux,

Neuf Maç.·. recommencèrent l'œuvre ; les archives ont conservé leurs noms : ce sont les FF.·. Daval, Orat.·. en 1792; Blanc, Faîvre, Barret (Mathieu), Raynard, Massye, Changeux, Raynard aîné, Raynard cadet.

Le bombardement a détruit les archives; il faut demander des duplicata de Constitution au Grand-Orient de France.

Le travail est incessant; les réceptions se succèdent; les noms les plus honorables se trouvent à chaque page des procès-verbaux, et, le 5 mai 1805, la Loge peut inaugurer un temple Maç.·. aux Brotteaux.

Le 18 mai 1805, le Parfait-Silence convoque et réunit sous son toit les RR.·. LL.·., la Parfaite-Harmonie, Candeur, Saint-Napoléon et la Loge militaire la Concorde, du 30me régiment de Dragons.

Les Trav.·. sont ouverts au nom du Sérénissime Grand-Maître prince Joseph; ils ont pour objet la réception solennelle du T.·. ill.·. F.·. l'astronome Lalande, Orat.·. du G.·. O.·. de France. Le 30 décembre 1805, les LL.·. réunies de Lyon célèbrent la Fête de la Paix, et le Parfait-Silencc inaugure son Chapitre.

En 1806, il appuie la demande des Constitutions de la L.·. la Bienfaisance, O.·. de Lyon.

En 1809, il installe la Loge les Amis des hommes, O.·. de Condrieu.

La Loge continue à grandir. Composée de 9 membres en 1803, elle en compte 105 sur ses Col.·. en 1812. A cette époque, douze cents LL.·. battaient maillet sur la terre française.

Mais, à de grandes gloires vont succéder de grands revers. La patrie est envahie; la nationalité mise en question.

Tous les hommes sont frères pour les Maç.·.; mais quand les fils d'une autre patrie viennent en armes à notre foyer, fussent-ils Maçons, ils s'appellent l'ennemi, l'étranger. On peut les subir..... leur tendre la main, jamais !

Ce fut un crime, la Maç.·. en subit la peine : la persécution commença ; les trav.·. furent suspendus, les temples fermés, supprimés ; la famille dispersée.

Des FF.·. dévoués, et à leur tête le regretté F.·. Déperet-Muret, replièrent la bannière du Parfait-Silence, et firent bonne garde autour d'elle.

La persécution affermit dans leur foi les cent mille Maçons chassés de leur temple, et, quand vint la fin de l'orage, lorsqu'en 1818 on accorda à Beurnonville la réouverture du Grand-Orient de France, chacun y revint avec ardeur ; les Coll.·. et les édifices abattus furent relevés.

Le tracé de reprise des trav.·. du Parfait-Silence s'exprime ainsi :

« Des circonstances imprévues, calamiteuses et trop » durables, ayant forcé les membres de la Loge à cesser » leurs trav.·., et des événements majeurs les ayant » dispersés, ils ne perdirent point l'espérance de relever » ses Col.·., conservèrent leurs matériaux et toutes les » Pl.·. à tracer qui restèrent intactes et ne furent point » arrêtées. Ainsi les Trav.·. ne furent point fermés, » mais seulement suspendus ; enfin, les ténèbres s'étant » dissipées, plusieurs anciens Maçons, enfants de la » Loge, formèrent la résolution de rouvrir le temple, et, » s'étant assigné le jour, se réunissent aujourd'hui » pour ce grand ouvrage. (18 octobre 1818.) »

Pas de colère, pas de récrimination ; les ouvriers dispersés par l'orage reviennent se mettre à l'œuvre après la tempête, et tout est dit. Qui donc osera accuser la Maç.·. de violence et d'emportement ?

Mais cette fois encore tout est à recommencer.

« Nous sommes peu nombreux », écrivait la Loge au Grand-Orient en lui envoyant son tableau. Neuf maçons avaient repris les trav.·. en 1803, douze maçons répondaient au premier appel de 1818.

Le 13 mai 1819, un ancien membre du Parfait-Silence, le F.·. Col, apporte en séance solennelle les constitutions et archives conservées par lui pendant les jours difficiles.

Le 16 janvier 1821, la Loge inaugure le temple de la rue des Fantasques.

Nous commençons à trouver, dans les procès-verbaux d'initiation, les noms de FF.·. que nous sommes heureux de voir, après 40 et 50 années, assister à cette fête (1) et qui, mieux que ces lignes, affirment par leur présence, la fidélité à l'idée maç.·., à la bannière et au vocable du Parfait-Silence.

En 1824, le Parfait-Silence assiste à l'installation d'*Union-Confiance*, O.·. de Lyon, et vise, en 1825, la demande en constitution du *Parfait-Accord*, O.·. de Villefranche.

La Loge inaugure, en 1827, son temple de la rue Tourette, et reçoit, en 1828, du F.·. Rozas don et

---

(1) Le Doyen des membres présents du Parfait-Silence est le F.·. Rousset, init.·. en 1810, et qui, dès 1811, signait comme Secrét.·. les procès-verbaux de la L.·.

dépôt en ses archives des cahiers maç.·. originaux du Rite égyptien.

Le Vén.·. F.·. Guilloud inaugure le Rite écossais, et la L.·. affilie quatorze membres de l'ex-loge Memphis.

Le 6e jour du 7e mois 1829, le Parfait-Silence convoque et réunit les RR.·. LL.·. Sincère-Amitié, Candeur, Equerre et Compas, Union-Confiance, Enfants d'Hiram, Etoile-Polaire, Asile du Sage, de l'O.·. de Lyon; Parfaite-Union, O.·. de Villefranche; Franche-Amitié, O.·. de St-Etienne; Isis, Or.·. de Paris; Fidélité, O.·. de Lille; l'Amitié, O.·. de Genève.

Ordre du jour des Trav.·..

Fête offerte à l'ill.·. F.·. le général Lafayette et à Georges-Washington Lafayette, son fils.

Le F.·. Maisonnette, vénérable du Parfait-Silence, présidait; 1er maill.·., le F.·. Morel, des Enfants-d'Hiram; 2e maill.·., le F.·. Votro, d'Union-Confiance; Orat.·., le F.·. Richand, de Sincère-Amitié; Adj.·., le F.·. César Bertholon; Secrét.·. le F.·. Finieltz, du Parfait-Silence.

L'O.·. de Lyon a gardé souvenir de cette fête qui marque l'époque la plus brillante de la Maç.·. lyonnaise. Affiliés et décorés de la médaille de la Loge, les FF.·. Georges et Washington Lafayette ont signé au registre des procès-verbaux du Parfait-Silence.

Quelques mois après, le 13 mai 1830, le général Lafayette était nommé et acceptait le titre de premier Grand-Maître d'honneur *ad vitam* du Conseil Phil.·. le Parfait-Silence nouvellement constitué. La Pl.·. de l'ill.·. F.·. est encadrée et conservée dans le temple; elle est, en outre, transcrite au registre des Bal.·. du Conseil.

Les fêtes brillantes, les éclatantes manifestations maç.·. n'arrêtaient pas les trav.·. utiles.

Le 1er avril 1830, des Maçons dévoués, et parmi eux des membres du Parfait-Silence, prenaient l'initiative de la plus généreuse des assistances, celle qui assure aux enfants, aux hommes de l'avenir, le pain sacré de l'intelligence, l'inappréciable bienfait du savoir. Leurs souscriptions particulières fondaient la Société d'Instruction élémentaire du Rhône. La Loge, à son tour, votait des prix aux élèves laborieux, créait un Cours gratuit de mathématiques.

Dans cet ordre d'idées, nous la retrouverons, en 1833, prenant encore l'initiative de la création d'écoles d'adultes avec fondation de prix, de livrets de caisse d'épargne aux ouvriers studieux; distributions, en 1832, 1833, 1834, de médailles d'or aux professeurs les plus méritants.

A partir de 1834, la Société d'Instruction élémentaire, appuyée dans les Conseils de la commune et du département par les membres du Parfait-Silence, se développe rapidement, entraîne avec elle dans la voie du progrès les institutions rivales, et, en 1835, le Parfait-Silence salue le succès de son œuvre grandie, émancipée, dont l'avenir est désormais assuré. En 1850, notre regretté F.·. Arquillière est mort Vén.·. du Parfait-Silence et Président de cette Société.

Mais, revenons sur nos pas.

En août 1830, le Parfait-Silence apportait son obole à la souscription pour les victimes des Journées de Juillet.

En mars 1831, il souscrivait pour les Réfugiés Italiens et Polonais.

Au mois de novembre de la même année, la Loge payait un fatal tribu au fléau de la guerre civile. Son Vénérable, le brave et loyal F.·. Maisonnette tombait dans les rangs de la Garde nationale.

Les LL.·. de l'O.·. de Lyon et de la correspondance vinrent s'associer, le 15 avril 1832, au deuil de l'At.·. dans la Cérémonie funèbre qui rappelait ce triste événement.

En 1766, la L.·. le PARFAIT-SILENCE avait, la première, réclamé et obtenu le droit d'élection de ses Chefs; ce droit était le privilége des membres fondateurs et responsables.

Le 21 mars 1832, la L.·. proclame l'égalité de devoirs et de droits pour tous les membres de l'atelier.

Le 12 septembre 1833, la L.·., relevant un acte de courage extraordinaire, décerne une médaille d'honneur au pilote Hénin, de Boulogne-sur-Mer, qui, dans une effroyable tempête, s'était dévoué pour sauver l'équipage du vaisseau anglais l'*Amphitrite*; cette médaille lui fut remise au nom du PARFAIT-SILENCE, en grande cérémonie, par les Autorités de la Ville. Quelques semaines après, la décoration de la Légion d'honneur confirmait le choix du PARFAIT-SILENCE.

En septembre 1836, le PARFAIT-SILENCE rédige son Règlement et le formule en ces termes :

La L.·. adopte pour base de ses trav.·. les principes suivants :

Rends à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.
Fais à autrui ce que tu voudrais qui te fût fait.
Sois tolérant, juste, bon, et tu seras heureux.

Pour moyens d'enseignement, elle admet tous ceux avoués par la raison et par la vérité.

Elle repousse le langage irritant des passions ; elle recherche dans l'histoire du passé comment on doit employer les ressources du présent pour assurer la sécurité et la prospérité de l'avenir.

Elle accueille dans son sein tous les hommes probes et éclairés sans leur demander compte de leur croyances religieuses ni de leurs opinions politiques ; ces choses étant essentiellement étrangères à son institution, elle se fait une loi imprescriptible d'en interdire la discussion.

Scrupuleuse observatrice de la loi Maç.·., elle fait le bien pour l'amour du bien et sans ostentation, mais elle s'applique à éviter que le bienfait destiné au malheur devienne une prime accordée à la paresse ou au vice.

Ces principes sont aujourd'hui, comme il y a vingt-cinq ans, la loi rigoureusement observée du PARFAIT SILENCE.

Une fois encore (en 1836), le PARFAIT-SILENCE inaugure un nouveau Temple, maison Saint-Olive, aux Brotteaux.

Ces déplacements incessants, cette existence nomade et tourmentée, commune à toutes les Loges, qui absorbe en pure perte les ressources maçonniques et l'activité des maçons, inspirera bientôt l'idée d'un Temple maç.·., propriété des maçons, idée combattue par des résistances encore inexpliquées, mais qu'en dépit des résistances, des FF.·. dévoués réaliseront à Lyon d'abord, et successivement dans tous les Orients populeux.

Dans la Fête d'inauguration de 1836, le PARFAIT-SILENCE propose, pour la première fois, l'unité de Temple, donnant ainsi mandat à ses fils d'en poursuivre la réalisation.

En 1839, une idée généreuse est mise en pratique par

des maçons qui fondent à Lyon la Société du Patronage des enfants pauvres.

La présence dans cette enceinte de FF.·. dévoués qui dirigent cette œuvre, nous empêche d'en faire ici l'éloge.

Le 12 septembre 1839, le Parfait-Silence lui a promis son concours et celui de ses enfants.

L'engagement a été tenu, même au milieu des circonstances les plus difficiles.

Cette fondation prospère et s'affirme par ses actes de bienfaisance. Le Parfait-Silence espère la saluer aussi un jour, grande, forte et riche de ses œuvres et de ses adhérents.

En 1840, Lyon est éprouvé par la grande inondation; chacun fait son devoir; un des membres de la Loge se distingue par ses actes de courage et de dévouement, qui lui valent une haute récompense.

La Loge épuise son trésor et affecte toutes ses ressources à la souscription pour les inondés et au soulagement de ses FF.·., victimes du fléau.

Le Parfait-Silence prend en 1845, l'initiative d'un acte considérable. Une L.·. de Berlin refuse l'entrée du Temple à des maçons réguliers, et parmi eux au F.·. Berhend, du Parfait-Silence, parce que ces FF.·. professent la religion juive.

Le Parfait-Silence accueille la plainte de ses FF.·.

Une protestation, signée des FF.·. Chevassus, Vén.·.; Thimonier, Vivier aîné, Bacot, Cherpin, Brunet, est votée à l'unanimité.

Traduite en anglais, allemand, italien, espagnol et latin, elle est adressée au Grand-Orient de France, à l'Obédience entière, à la Grande Loge Prussienne Royal-Yorck et à toutes les Loges de l'univers.

De grandes assises maç.·., ainsi convoquées, prononcent et condamnent par un arrêt solennel cet acte d'intolérance. Les Maçons prussiens de la religion juive en ont gardé souvenir.

Le Parfait-Silence compte des membres actifs à Berlin : tous les ans, des demandes en initiation nous sont adressées de cet Orient ; l'une d'elles est en instance actuellement.

En 1846, sous la présidence du F.·. César Bertholon, la Loge décide la construction d'un Temple maçonnique. Des FF.·. dont le Parfait-Silence garde les noms, et parmi lesquels il faut citer les FF.·. Besson, Déperet-Muret, Cherpin, Thimonnier, Ch. Suc, H. Vivier, entreprennent et mènent à bonne fin la construction du premier Temple, propriété maçonnique, bâti par des Maç.·., qui ait été élevé dans nos contrées. Cet édifice qui abrite aujourd'hui nos travaux, et dont le F.·. Arquillière posa la première pierre en séance solennelle le 20 septembre 1846, fut inauguré le 19me jour du 10me mois 5847 (19 décembre 1847).

L'édifice est construit ; les ouvriers de paix ont un abri assuré ; la maçonnerie a un lendemain. Vienne l'unité de Temple, et, ses conditions d'existence changées, assurées, lui permettront d'aborder un ordre de travaux impossible jusque là.

Tel est le but que le Parfait-Silence va poursuivre pendant dix années.

Pas plus que ceux de 1830, les événements de 1848 n'ont atteint nos travaux. Fidèle aux traditions, le Parfait-Silence veille avec soin au respect et à l'observation de nos lois qui séparent les trav.·. du Temple des agitations du monde extérieur.

Le 29 octobre 1851, la Loge conduit à sa dernière demeure une de ses illustrations, le F.·. Arquillière.

Une cérémonie funèbre marque cette douloureuse journée. Un deuil maç.·. de neuf mois est ordonné; la bannière et les décorations du Temple restent couverts de crêpes; toutes les fêtes sont ajournées. C'est ainsi que, parmi nous, on rend témoignage des services rendus.

Les événements de 1851 font à la Maç.·. une situation difficile. La loi sur les associations, dont le Grand-Orient nous avait garantis en 1834, nous est appliquée. Le Parfait-Silence décline la condition d'autorisation locale et suspend ses Trav.·.

Le Grand-Orient, reconstitué par la nomination d'un Grand Maître, approuve cette conduite et permet de les reprendre

Le Temple est ouvert en séance solennelle le 30 juin 1852.

Le 2 octobre de la même année, lors de l'inspection du F.·. Adolphe Perrier, secrétaire général du Grand-Orient de France, l'O.·. de Lyon organise, sous le nom de *Caisse Centrale*, le service de secours aux Maçons voyageurs.

Enfin, le 14 juin 1854, dans une réunion générale, présidée par l'ill.·. F.·. Heullant, inspecteur du Grand-Orient, le Parfait-Silence propose l'unité de Temple pour l'O.·. de Lyon. Poser la question, c'était la résoudre.

Quatre années de discussion seront cependant nécessaires avant que cette réforme demandée par l'immense majorité, sanctionnée par le Grand Maître de l'Ordre, ne devienne la loi de notre Orient.

Ici commence notre œuvre, l'œuvre du présent : nous n'avons mission que de retracer le passé. L'histoire du Parfait-Silence eût put être racontée plus brillante et plus imagée, mais nous devions rester vrai, rester fidèle à la formule de la Loge « faire le bien pour l'amour du bien et sans ostentation. » Ceux-là seulement, hésitent à se souvenir, à regarder dans leur vie, qui ont crainte d'y trouver des erreurs ou des fautes. Les maçons du PARFAIT-SILENCE acceptent l'entière solidarité des actes maç.·. de leurs pères, et s'efforcent de suivre leurs traces dans le temps présent.

La Maç.·. vient de traverser une période agitée.

Appelée à nommer son grand Maître, elle s'est trouvée inhabile à s'entendre pour faire un choix. Il y a eu interrègne, solution de continuité dans le Pouvoir disciplinaire et directeur.

La Maç.·. qui n'a pas la prétention d'être un état dans l'état, a cessé un instant de fournir au Pouvoir civil la caution, le répondant qui la couvre et lui permet de garder son unité de direction.

Soumis de nouveau aux conditions d'autorisation locale, le PARFAIT-SILENCE les a encore une fois respectueusement déclinées.

Pour lui, en l'absence d'unité directrice et disciplinaire, il n'y a plus de Maçonnerie. Il a suspendu ses travaux ! Quatre mois de sommeil n'ont pas refroidi le zèle de ses fils, et quand, sous le couvert exclusif de la Grande Maîtrise, le temple s'est ouvert, les ouvriers se sont trouvés dévoués et nombreux autour de la bannière de l'Atelier. Les travaux ont été repris ; la grande tâche de l'unité de Temple, sanctionnée par le décret du

27 février 1859, confirmée et garantie par celui du 31 août 1862, a été de nouveau mise à l'ordre du jour; elle est en pleine voie de réalisation.

Bientôt, les questions matérielles résolues, l'existence assurée, l'O.·. de Lyon, affranchi des incessantes préoccupations qui, depuis tant d'années, l'entravent et l'arrêtent, pourra résolûment aborder le programme maç.·. de l'avenir. Ce programme, notre Vén.·. voudra bien nous l'indiquer en quelques mots.

L'Orat.·. des trois At.·. du PARFAIT-SILENCE,
Secrétaire de la Commission historique,

DUCARRE, 30•

Le F.·. Le Royer, Vén.·. de la Loge, prend la parole en ces termes :

TT.·. CC.·. FF.·.

« Après avoir fait le compte des voies du passé, ne devons-nous pas jeter un regard sur le présent et l'avenir ? N'y a-t-il pas utilité, par l'examen rétrospectif du chemin parcouru, de déterminer nos devoirs actuels ? Dussé-je provoquer votre impatience en prolongeant de quelques instants cette séance mémorable et déjà bien remplie, je le ferai, parce qu'à toute chose il faut une morale !

» Il n'est pas possible de se dissimuler que l'Institution Maç.·. subit depuis plusieurs années, dans son développement et dans son importance, un regrettable temps d'arrêt.

» Comment se fait-il que cette association qui, au XVIIIe siècle et pendant les premières années du XIXe, comptait dans son personnel tout ce qu'il y avait d'hommes d'élite par le cœur et l'intelligence, qui eut l'honneur le 7 juin 1778, de donner l'initiation à l'un des plus grands génies de son époque, à Voltaire (vous l'avez tous nommé), en soit réduite à se recruter parmi les hommes assurément honorables et dévoués, mais dont la valeur réside surtout dans leur bonne volonté et leur amour de l'humanité ?

» Pourquoi, lorsque, fervents et convaincus du bien que nous pouvons faire, nous nous adressons à ceux que nous croyons dignes de figurer dans nos rangs, rencontrons-nous quelquefois de la répulsion, souvent un sourire ?

» Les causes de cette déchéance sont multiples ; je n'ai pas la prétention de toutes vous les énumérer : ce serait inopportun. Je me contenterai de vous en signaler deux, parce qu'elles ont leur origine en dehors de nous et que nous pouvons y porter aisément remède.

» Quelquefois nos ouvertures sont mal accueillies parce que nous sommes calomniés.

« Nous sommes calomniés parce que nos adversaires exploitent contre nous l'apparent mystère qui nous enveloppe, pour, sans raison et sans preuve, nous représenter comme des agents de théories dangereuses, comme des démolisseurs ardents de tout ce qui n'est pas nous et nos doctrines. Ces accusations se répandent à petit bruit; puis, lorsque le terrain est préparé, que la semence a pris racine, alors, du haut de tribunes imposantes, fond, sur nous et nos idées, l'anathème.

Nous sommes qualifiés de *tisons d'enfer* auxquels il faut refuser le feu et l'eau, damnés dès ce monde et voués aux peines éternelles !

» Dans ces imprécations, il faut sans doute faire la part des nécessités du style et des exigences de l'effet recherché; aussi, dans mon for intérieur, ne suis-je que médiocrement épouvanté de ces effroyables perspectives et fort tranquille sur vos sentiments personnels à l'endroit de ces déclamations qui se produisent à certaines heures, comme si elles étaient le résultat d'une consigne et d'un mot d'ordre.

» Ces excès d'un zèle aveugle et mal inspiré me laissent sans dédain; ce que j'éprouve, c'est un regret sincère de ce langage violent et injuste, et encore, pourquoi ne le dirai-je pas, une sincère pitié pour tant de colère et tant d'invectives.

» Ces accusations, quelqu'iniques qu'elles soient, n'en sont pas moins un danger et un obstacle qu'il faut abaisser et détruire.

» Pourquoi le sourire est-il souvent la seule réponse à nos instances ? La raison s'en trouve dans la concentration trop intime de nos trésors de principes, de moyens et de but; là, encore, on se figure que les ombres qui entourent nos cérémonies d'initiation cachent le vide de nos idées, l'inanité de nos efforts, l'insignifiance de notre enseignement.

» Le remède à ce que les objurgations sans justice des uns, le dédain ou l'incrédulité des autres ne persistent pas à entraver notre marche et l'accroissement de nos forces, vous l'entrevoyez : il me suffira de le caractériser en quelques mots.

» Exposer toujours et partout nos doctrines, les répandre, en profitant avidement de l'occasion, au foyer de la famille, dans les rapports profanes, en un mot rechercher la publicité, cette puissance nouvelle qui brise toutes les oppositions lorsqu'elle est au service de la vérité et qu'elle n'obéit qu'à des motifs purs et honnêtes, enfin affirmer par la pratique la sincérité de nos théories, voilà l'arme infaillible du succès !

» Chacun, alors, au tribunal de sa conscience, pourra apprécier la valeur des anathèmes. On sera pour nous ou contre nous en connaissance de cause; l'injustice ne se prélassera plus dans son facile triomphe en terrassant des doctrines qui ne sont pas les nôtres; le rire se transformera en ricanement, c'est-à-dire deviendra impuissant.

» Expliquons donc pourquoi, dans ce siècle qui réclame le grand jour sur toutes choses, où le libre examen a conquis le droit de cité, nous paraissons aimer et pratiquer le mystère.

» Le secret nous est imposé, en premier lieu, par le respect de notre serment, par le culte du souvenir de nos prédécesseurs; en second lieu, par la nécessité que provoquent nos engagements réciproques. Ce secret nous a été transmis à la condition de ne le transmettre qu'à des maçons : nous tenons nos promesses.

» Ce secret est une nécessité de notre situation respective, parce que semés sur la surface du globe, quelles que soient leur religion, leur origine, leur langue, leur nationalité, tous les Maç.·. sont frères, et, comme tels, tenus de se venir en aide. Il importe donc que l'imposteur ou l'intrigant ne vienne pas mettre à contribution

ce qui est dû, non pas exclusivement, mais surtout à un Maçon par un Maçon.

Tel est le mot de l'énigme ! Y a-t-il quelque chose de plus respectable, de mieux motivé, de plus raisonnable ? Nos M.·., S.·. et Att.·. forment le passeport qui ouvre toutes les portes, sur le vu duquel l'*appel est un droit*, l'*appui un devoir !*

» En est-il de même de nos principes, de notre enseignement, de notre but ? Non, mille fois non ! Ils ne redoutent pas les rayons du soleil ; ils les réclament ; c'est la lumière qui doit aider à leur expansion et à leur triomphe.

» Sommes-nous des ennemis de la foi religieuse ?

» Sommes-nous des démolisseurs politiques ?

» Nos Statuts nous interdisent toute discussion sur ces grandes questions qui peuvent et doivent être l'objet des préoccupations de l'homme et du citoyen ; sur lesquelles chacun doit, à peine d'être indigne de ce double titre, chercher dans la mesure de ses forces, à se faire une opinion.

» Mais, quel que soit le résultat de son choix, il ne saurait être exclusif de la Communion maçonnique ; il ne saurait s'opposer à ce que chacun vienne apporter sa part d'action, dans les limites du cercle que nous nous sommes volontairement tracé.

» Nos investigations ne se portent pas sur les destinées de l'homme au-delà de ce monde, parce que ce serait empiéter sur le domaine de la foi.

» Nous ne nous mêlons pas aux agitations qu'enfante la solution des problèmes politiques, parce que notre ambition, comme Maçon, ne va pas au-delà du développe-

ment individuel de celui qui s'associe à nous, de l'appréciation des rapports d'homme à homme, en dehors de la religion, en dehors de la politique; la détermination des devoirs de l'homme vis-à-vis de lui-même, vis-à-vis de ses semblables, nous paraît une œuvre assez haute, assez grande, pour que notre activité maç.·. ne se disperse pas ailleurs.

» Caractérisons donc notre œuvre; indiquons nos moyens; signalons notre but, et je crois que nous n'aurons à redouter ni l'injustice ni le sarcasme.

» N'est-il pas vrai qu'à côté de cette admirable charpente matérielle qui constitue une partie de notre être, le Créateur a placé un flambeau lumineux, destiné à nous diriger, nous éclairer dans notre indépendance et notre liberté ?

» Que l'on appelle raison, intelligence, esprit ou âme, cette qualité précieuse qui seule nous distingue des autres êtres de la création; qu'elle soit supérieure, égale ou subordonnée à la matière, qu'elle soit dépendante ou indépendante du corps, ne nous a-t-elle pas été donnée pour en faire usage ?

» Le G.·. A.·. de l'Un.·. a-t-il pu nous doter si magnifiquement pour que nous laissions là cet instrument et que nous le subordonnions jusqu'à l'anéantissement ?

» Poser la question, c'est la résoudre !

» Or, en dehors de la foi que nous n'exaltons ni ne rabaissons, n'est-ce pas une conséquence, de cette propriété inaliénable, de l'utiliser pour nous rendre compte de notre rôle ici-bas, de nos devoirs dans le milieu social que notre nature nous impose comme une condition nécessaire de notre existence ?

» Si, par le fait de l'association maçonnique, nous augmentons les ressources, à l'aide desquelles nous pouvons développer notre raison, *élargir notre cœur*, suivant l'admirable expression de Jean-Jacques, ne faisons-nous pas œuvre méritoire et utile?

» Quelle pourrait en être la conséquence?

» Elever jusqu'à une religion la notion du devoir par les seuls efforts de la raison? — Où serait le danger; où serait le mal, *que la raison devînt religieuse et la religion raisonnable?*

» Quels sont nos moyens?

» La persuasion par l'enseignement. Menaçons-nous? intimidons-nous? Non! C'est au nom de la raison éclairée, développée, épurée, que nous affirmons le devoir. Notre langage est celui d'une tolérance absolue, d'une fraternité sans forfanterie comme sans faiblesse; nos conférences n'admettent que les accents du cœur, la discussion animée sans passion, énergique sans violence.

» Quel est notre but?

» L'égalité morale par la fraternité et la solidarité; L'écueil de nos rapports sociaux, depuis le mouvement imprimé vers la fin du XVIIIme siècle à l'humanité; depuis ces grandes conquêtes qui sont la gloire de notre pays, et que tous les Gouvernements s'empressent de mettre au frontispice de leurs Constitutions, ce sont les préventions qui règnent encore, en divisant et tenant éloignées et en suspiscion, les unes vis à vis des autres les diverses couches de la hiérarchie sociale.

» La loi, devançant les mœurs, a inscrit en lettres d'or dans ses textes, les grands principes de 1789; elle en a imposé l'application dans les rapports de l'individu

avec ce qu'elle considère à juste titre comme l'ordre public.

» C'était beaucoup faire; rendons-lui grâce de cette conquête; mais cette révolution légale est-elle passée dans les idées, dans les faits. La théorie a-t-elle triomphé totalement du passé ? Sans doute, chaque jour elle rallie à elle des retardataires; la société nouvelle marche à ses destinées. — Est-elle arrivée au triomphe ? Non !

» Eh bien! le but que la Maçonnerie cherche à atteindre, qu'elle poursuit et auquel elle doit contribuer, c'est de faciliter ce résultat qui, obtenu, permettra à l'humanité de dire, non plus sur l'autel, mais sur le trône, en ce qui concerne cette branche du progrès : *Consummatum est.*

» Dans nos réunions, dans nos rapports, les préventions s'effacent, s'amoindrissent et disparaissent. Celui auquel la fortune a souri, celui que le Créateur a plus prodigalement doté du côté de l'intelligence, savent que, loin de leur concéder plus de droits, ces avantages leur imposent plus de devoirs. Celui qui est déshérité ou moins favorablement doué, ne se considère pas comme un inférieur, parce qu'il a la conscience et la preuve répétée que sa situation, moins heureuse, est un titre, auprès de ses FF.·., à plus de déférence et plus d'appui. L'émulation que provoque l'exemple incite au développement individuel, et ainsi les distances se rapprochent, l'antagonisme fait place à la concorde. Ainsi, nous tendons à devenir égaux dans la vie; non pas égaux dans la misère morale, mais égaux dans le progrès continu, comme nous sommes égaux au début et à la fin de notre existence terrestre.

» Frères ! soyons donc fiers d'être Maçons ; laissons passer sans représailles les anathèmes des aveugles ; livrons à leur impuissance les sceptiques et les égoïstes ; poursuivons avec dévouement notre œuvre ; affirmons haut et ferme nos doctrines, et, dans nos actes, souvenons-nous que *Maçonnerie oblige.*

» Nous aurons dès ici - bas le bénéfice du devoir accompli, par le contentement de notre conscience. — Quand le moment de la transformation sera arrivé, nous pourrons sans crainte et sans impatience attendre cet inconnu, que certains ont la prétention de révéler et de démontrer, que la raison est impuissante à démêler. »

Les trav.·. touchent à leur fin ; l'orgue se fait entendre ; le sac des propositions et le tronc de bienfaisance circulent. La part des pauvres s'élève à 185 fr (1) Les trav.·. du Temple sont clos.

Les FF.·. , précédés des bannières, descendent en ordre dans la salle des banquets, où les trav.·. reprennent force et vigueur.

Les santés d'obligation sont portées par le Vén.·. ;

Chacune d'elles provoque des applaudissements sponta-

---

(1) Dans la séance du 17 décembre, et en réponse à la circulaire du G.·. O.·. de France qui ouvre une souscription au profit des ouvriers cotonniers sans travail de la Seine-Inférieure, la Loge le Parfait-Silence a décidé que cette somme de 185 fr. serait versée à la souscription,

nés qui les couvrent, en devançant les batt.·.d'usage (1).

Le F.·. Bugey, 1er Surv.·., porte la santé du Vén.·. F.·. Le Royer; cette santé et la réponse du Vén.·. provoquent une véritable manifestation d'enthousiasme.

Au nom des FF.·. visiteurs, le F.·. Darnaud, Vén.·. de la L.·. de Romans, membre du Souv.·. Chap.·. et du Cons.·. Phil.·. le Parfait-Silence, prend la parole, et répond par une chaleureuse improvisation dont nous avons pu saisir et noter quelques passages.

Frères !

» Quand la coupe de la satisfaction est pleine, elle » déborde........ C'est le cœur plein des douces et » maç.·. impressions de la journée, que je viens répon- » dre au nom des FF.·. visiteurs...... FF.·. du Parfait- » Silence! merci, trois fois merci pour votre hospitalité; » Maçons de l'O.·. de Lyon! grâces vous soient rendues » pour votre acceuil si fraternel. !..... Notre institution

---

(1) Le cadre de ce compte-rendu n'a pas permis de reproduire les toasts et les réponses, nous devons cependant mentionner le toast au G.·. M.·. par le Vén.·.

« Au T.·. ill.·. G.·. M.·. de l'ordre Maç.·. de France !

» A ce Maçon si haut placé dans la hiérarchie militaire, qui » devenu notre chef par le fait d'une volonté souveraine, s'est rapi- » dement assimilé notre institution et nos doctrines, nous a donné » de telles preuves de dévouement qu'il est maintenant pour nous » comme le chef élu de la Maçonnerie!

» Au Grand Maître adjoint, qu'une haute et récente distinction est » venu chercher comme Maçon au Grand-Orient de France !

» A tous ceux qui les secondent et les aident dans leur tâche!

» a besoin de ces grandes solennités pour montrer » aux yeux des timides ce qu'elle est : la plus belle » institution morale, humanitaire, philosophique et » progressive du monde, ayant souvent prêté aux autres » institutions, mais n'empruntant rien elle-même, » vivant de son autonomie. »

Rappelant ensuite la récente Fête de Marseille, à laquelle il assistait, l'orateur ajoute : « Ces imposantes céré- » monies, les leçons de morale philosophique qui y sont » déversées abondamment, sont la plus belle vengeance » que nous puissions tirer de nos ennemis, à qui nous » pouvons dire : *Oyez* et *Voyez*; puis, *Jugez-nous !*.....

Le F.·. Gandalbert, représentant la L.·. la Concorde, O.·. de Vienne, s'associe par de généreuses et maçonniques paroles à ces remercîments; il ajoute que, si la Concorde n'est représentée à cette solennité que par quelques membres, les autres sont retenus par une fête de bienfaisance donnée à Vienne, le jour même, sous le patronage de la Loge.

Le F.·. Bertrand, ancien Vén.·. de l'Etoile-Polaire, maçon depuis cinquante-cinq ans, et doyen de l'Assemblée, prend à son tour la parole.

Ce respectable F.·. remercie avec effusion; il ne s'attendait pas, dit-il, à revenir encore au sein d'une réunion qui lui rappelle les grands jours d'autrefois; il prend pour lui une large part de cette Fête donnée aux anciens, et prie le G.·. A.·. de l'U.·. d'accorder à la Maç.·. lumière, force, prospérité. La batt.·., commandée par ce vénérable doyen, est vivement répétée et couverte par l'Assemblée.

Une dernière santé est portée par le Vén.·. :

» Aux fondateurs du PARFAIT-SILENCE !

» A ceux qui les premiers, ont travaillé à cet édifice
» qui dure encore !

» A ce prêtre que nous trouvons si digne dans leurs
» rangs !

» A tous ceux qui, dans les temps difficiles, avaient
» le courage de leur opinion !

» A ceux qui ont tracé la route dans laquelle nous
» marchons !

1er feu : A nos aînés !

2me feu : A leur mémoire !

3me et parfait feu : A la perpétuité de leur œuvre !

L'Orat.·. prend la parole (nous reproduisons de souvenir cette improvisation) :

FRÈRES !

L'Orateur, organe des absents, allait répondre; mais l'appel de votre chef, vos batt.·. répétées, ont évoqué les fondateurs du Parfait-Silence. Eux aussi, viennent à cette Fête; eux aussi sont vos invités. Place aux aînés qui demandent à leurs FF.·. compte de leurs œuvres, et qui vous disent :

« Maçons du XIXme siècle, nous vous avions, au prix
» d'immenses travaux, légué de grandes choses.

» Notre époque a proclamé l'égalité, affranchi le
» travail, émancipé l'intelligence.

» Armés de ce puissant levier, vous deviez changer
» la face du monde !

» Qu'avez-vous fait ?

» Tout, dans cette enceinte nous semble extraordi-
» naire.

» Aux torches fumeuses, aux pâles flambeaux éclai-
» rant nos trav.·., vous avez substitué l'éclatante lu-
» mière de l'hydrogène ;

» Pour imprimer votre Pl.·. de convocation, à la
» presse, ce magnifique instrument de liberté, vous avez
» attelé la matière asservie, l'esclave des temps mo-
» dernes, la vapeur !

» Les Visiteurs venus de loin en quelques heures,
» qui les a amenés ? la locomotive, le cheval de feu des
» Ecritures, réalisé.

» Ils peuvent, en un instant, redire votre fraternel
» accueil à l'Obédience entière. Qui le portera rapide
» comme l'éclair ? c'est l'électricité, la foudre, que de
» notre temps, le F.·. Franklin fit descendre des nuages.

» Enfin petits-fils de Tubal-Caïn, c'est avec le der-
» nier né des métaux, c'est en aluminium que vous
» avez frappé l'antique Bijou qui nous décorait jadis !...

» Oh ! vous avez grandement abordé votre programme
» matériel ! Vous avez créé des merveilles !... Mais
» est-ce tout ?

» Prenez garde au fétichisme, au culte de la matière.
» Longtemps avant Capoue, Prométhée adora son
» œuvre : il en fut puni !...

» A votre tour de vous souvenir que toutes ces mer-
» veilles enfantées par le travail libre, le génie affranchi,
» ne sont que des instruments de civilisation destinés à
» protéger la liberté, à grandir la dignité humaine !



» Allez, enseignez cette vérité, pratiquez-la surtout ; » prêchez d'exemple, et vos descendants diront un » jour : Honneur à leur mémoire ; ils ont rempli leur » tâche !

» Et nous qui rentrons dans le monde des souvenirs, » nous vous disons : FF.·. du XIXe siècle, ceux du XVIIIe » vous appellent ; songeons à l'avenir, et tous ensemble » saluons les Maçons du XXe — les Enfants du Parfait-» Silence de 1962 ! ! ! »

Et les cent soixante convives répètent la triple batt.·. provoquée par cet appel.

L'ordre du jour est épuisé. Le F.·. Pierre Dupont complète les trav.·. par une de ses chansons que l'Assemblée applaudit et répète en chœur.

Minuit plein ! les travaux sont clos. Les FF.·. se retirent en paix, emportant de cette journée un souvenir qui durera longtemps.

O.·. de Lyon, le 7e jour du 10e mois 5862.

Le Vén.·.,

E. LE ROYER, 30e.

Le 1er Surv.·.,

H. BUGEY, 30e.

Le 2e Surv.·.,

ROSTAING, 30e.

L'Orat.·.,

DUCARRE, 30e.

Le Secrét.·.,

MONTANET, 30e.

Le Garde des Sc.·. et Timbre,

A. CHEYSSON, 30e.

Lyon. — Imp. Nigon, rue Poulaillerie, 2.



